

Date de dépôt : 25 septembre 2012

Rapport

**de la Commission des Droits de l'Homme (droits de la personne)
chargée d'étudier le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil
sur l'activité du Bureau de l'intégration**

Rapport de M^{me} Irène Buche

Mesdames et
Messieurs les députés,

Il est ici question du premier rapport du Conseil d'Etat sur l'activité du Bureau de l'intégration des étrangers depuis 2001, déposé au Grand Conseil le 20 janvier 2005.

Différents autres rapports ont été rendus par le Conseil d'Etat sur le même sujet depuis lors. Soit ils ont été traités, tels les rapports RD 647 et RD 854, soit ils sont en cours de traitement par la Commission des Droits de l'Homme.

Le traitement du rapport RD 566 a manifestement été oublié au moment de l'examen des différents rapports du Conseil d'Etat relatifs au même sujet.

Comme des rapports plus récents ont été rendus par le Conseil d'Etat, la Commission des Droits de l'Homme a fait le choix de se référer aux rapports établis par le Grand Conseil pour des périodes postérieures.

Elle invite ainsi le Grand Conseil à se référer, d'une part, à l'excellent rapport rédigé et déposé par Mme Lydia Schneider Hausser le 6 avril 2008 sur le rapport du Conseil d'Etat du 25 août 2006 (RD 647) et, d'autre part, au tout aussi excellent rapport rédigé et déposé par Mme Sophie Forster Carbonnier le 10 mai 2011 sur le rapport du Conseil d'Etat du 25 novembre 2010 (RD 854).

En référence aux deux rapports précités, la commission vous propose donc de prendre acte de ce rapport du Conseil d'Etat sur l'activité du Bureau de l'intégration du 20 janvier 2005.